Liste des délibérations
Conseil Municipal du 29 octobre 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 23/10/2026
Affichage ordre du jour : 23/10/2026

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Laurent LAFONT ; Manon JOLY ; Franck BRITTO

Pouvoirs : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe TOURRIER ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Christine VERDIER a donné procuration à Laurent LAFONT ; Philippe MARTIN a donné procuation à Franck BRITTO ;

Absents excusés : Yoan BEUZELIN ; Laure BARTHELEMY ;

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

Désignation du secrétaire de séance : Franck BRITTO

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire

- **Création de la régie de recettes et d'avances « Culture, tourisme et évènementiel »**

Approbation du PV du Conseil municipal du 17 septembre 2026

84-1 Modification du tableau des effectifs
85-2 Révision des loyers
86-3 Révision des loyers des gîtes communaux
87-4 Clôture de la régie bibliothèque
88-5 Avis sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
89-6 Bibliothèque : désherbage des livres
90-7 Subvention à la MFR – CFP des Garrigues et du Pic Saint Loup
91-8 Désignation du référent déontologue des élus – CFMEL
92-9 Décision Modificative n°1 – BP
93-10 Convention pour un projet tuteuré
94-11 Subvention à l'APEC – Financement du voyage scolaire des élèves de CM1

Questions diverses :

- Proposition de la mise en place d'une commission extra-municipale liée à la viticulture
- Question de M. Laurent Lafont et Mme Christine Verdier : demande de précisions sur la circulation du bus.

Approbation du PV du CM du 17 septembre 2026 à l'unanimité

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Claret
https://www.claret.fr/documents_administratifs/85456

29.10.2026 / **N° 84-1 /** 4. Fonction publique
Modification du tableau des effectifs

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Laurent LAFONT ; Manon JOLY ; Franck BRITTO

Pouvoirs : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe TOURRIER ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Christine VERDIER a donné procuration à Laurent LAFONT ; Philippe MARTIN a donné procuation à Franck BRITTO ;

Absents excusés : Yoan BEUZELIN ; Laure BARTHELEMY ;

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

Désignation du secrétaire de séance : Franck BRITTO

Madame Martine DURAND-RAMBIER ne prend pas part au vote et quitte la séance

29.10.2026 / **N° 85-2 /** 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Révision des loyers

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **APPROUVE** la modification des loyers telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

---

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Laurent LAFONT ; Manon JOLY ; Franck BRITTO

Pouvoirs : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe TOURRIER ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Christine VERDIER a donné procuration à Laurent LAFONT ; Philippe MARTIN a donné procuation à Franck BRITTO ;

Absents excusés : Yoan BEUZELIN ; Laure BARTHELEMY ;

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

Désignation du secrétaire de séance : Franck BRITTO

29.10.2026 / **N° 86-3 /** 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Révision de la tarification des gîtes communaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **APPROUVE** les modifications telles que présentées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Claret
https://www.claret.fr/documents_administratifs/85456

29.10.2026 / **N° 87-4 /** 7 Finances / 7.10 Divers

Clôture de la régie bibliothèque R-19702

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture de la régie bibliothèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

29.10.2026 / **N° 88-5 /** 5. Institutions et vie politique /

Avis sur le pacte de gouvernance de la CCGPSL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, tel qu'annexé à la présente délibération
- **DIT** que le présent avis sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup afin d'être pris en compte dans le cadre de la procédure d'adoption du pacte de gouvernance prévue par l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

29.10.2026 / **N° 89-6 /** 7 Finances / 7.10 Divers

Bibliothèque : désherbage des livres

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la politique d'élimination des ouvrages
- **APPROUVE** la destination des exemplaires ne correspondant plus aux besoins de la bibliothèque selon la répartition précédente
  AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

29.10.2026 / **N° 90-7 /** 7. FInances

Versement d'une subvention à la MFR de Claret

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 800 € directement conditionnée à l'acquisition du véhicule
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

29.10.2026 / **N° 91-8 /** 5. Institutions et vie politique

Désignation du référent déontologue des élus - CFMEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **DESIGNE** les Référents Déontologues désignés par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux comme référent de la commune de Claret
- **ADHERE** au service commun du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux.
- **PRECISE** que tout conseiller municipal pourra saisir un référent déontologue ou le Collège de Référents Déontologues nommé pour 3 ans et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont détaillées par un règlement intérieur et rappelées à l'occasion de chaque saisine.

29.10.2026 / **N° 92-9 /** 7. Finances

Décision modificative n°1 – BP 19700

Monsieur le Maire expose que suite à la prise de participation à la SAS Ferrière énergie Partagée, il convient de réaliser une décision modificative du budget afin d'inscrire la participation de 100€ au compte concerné.

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Claret
https://www.claret.fr/documents_administratifs/85456

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

29.10.2026 / **N° 93-10 /** 9 Autres domaine de compétences
Convention pour un projet tuteuré

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les missions précédemment listées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

29.10.2026 / **N° 94-11 /** 7. FInances
Versement d'une subvention à l'APEC – Financement du voyage scolaire des élèves

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1495€ à l'APEC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

<u>Questions diverses :</u>

- **Proposition de la mise en place d'une commission extra-municipale liée à la viticulture**

Monsieur le Maire expose qu'un peu dans la même idée du comité Escalège, il est envisagé de créer un comité extra-municipale lié à la viticulture.

L'objectif serait de mobiliser les vignerons (au-delà de ceux membres du conseil municipal) autour de différentes questions : les liens avec la MFR, la gestion du foncier, les pratiques de culture…

Cette commission sera composée à la fois de membres du conseil et de membres extérieurs.

Il est également proposé que quelques membres du comité Escalège travaillent, dans le cadre des missions de la mise en valeur du patrimoine de la commune, sur le dynamisme du commerce de proximité avec notamment la dynamisation du marché hebdomadaire.

- **Question de M. Laurent Lafont et Mme Christine Verdier : demande de précisions sur la circulation du bus.**

Monsieur Laurent Lafont précise qu'une personne leur a remonté de gros problèmes de circulation des bus dans le centre du village avec un risque de conserver uniquement l'arrêt de bus de Sauviac. Il a pris l'initiative d'appeler le prestataire (qui n'est en rien le décisionnaire – la compétence appartenant à la région Occitanie via Lio transports). Ce dernier lui a confirmé le mécontentement de certains chauffeurs et des difficultés rencontrées par la traverse de Claret.

Monsieur le Maire trouve que la démarche est un peu cocasse et qu'il faut rester prudent en tant que conseiller municipal dès lors que des problématiques de ce genre sont soulevées. Il a toutefois confirmé que Lio transports a sollicité la municipalité concernant ces difficultés afin de trouver une solution positive. Monsieur le Maire a également précisé qu'un courrier de réponse était en préparation dans lequel il rappelait notamment que pour rentrer à leur domicile avec le bus, les chauffeurs n'étaient pas empêchés.

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Claret
https://www.claret.fr/documents_administratifs/85456